
*

**Décret n° 99 - 8 du 22 janvier 1999
portant nomination du chef d'Etat-major général
des forces armées congolaises.**

Le Président de la République,

Sur proposition du comité de défense,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n°17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et recrutement des forces armées de la République du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 6-69 du 24 février 1969 portant organisation de la défense opérationnelle du territoire de la République du Congo-Brazzaville ;

Vu l'ordonnance n° 31-70 du 18 août 1970 portant statut général des cadres de l'armée populaire nationale ;

Vu l'ordonnance n° 11-76 du 12 août 1976 modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 31-70 du 18 août 1970 portant statut général des cadres de l'armée populaire nationale ;

Vu la loi n° 11-97 du 12 mai 1997 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;

Vu le décret n° 74-355 du 28 septembre 1974 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n° 84-936 du 25 octobre 1984 portant création et organisation du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 98-226 du 18 juin 1998 fixant les salaires de fonctions de certains responsables de la force publique ;

Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant nomination du chef d'Etat-major général des forces armées congolaises ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

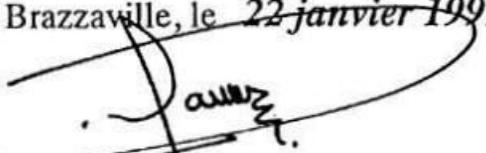
En Conseil des ministres,

DECRETE :

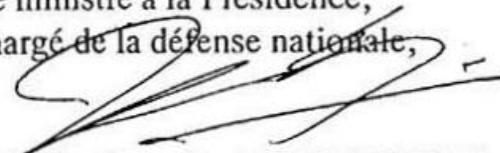
Article premier : *Le Général de brigade Jacques Yvon NDOLOU* est nommé chef d'Etat-major général des forces armées congolaises, en remplacement du général de division *Yves MOTANDEAU-MONGHOT* appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui, prenant effet à compter de la date de prise de fonctions du *Général de brigade Jacques Yvon NDOLOU*, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

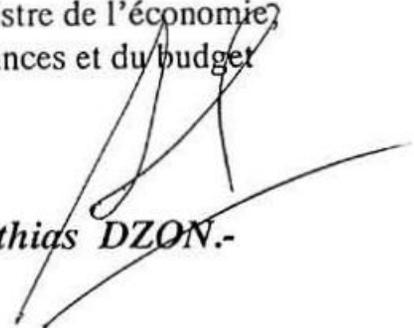
Fait à Brazzaville, le 22 janvier 1999


Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre à la Présidence,
chargé de la défense nationale,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget


Mathias DZON.-